



Tours, le 25/11/2021

Destinataires : Président(e)s des clubs du Comité Départemental de Tennis D'Indre et Loire.

Mesdames, Messieurs,

Je vous transmets le présent courrier pour vous informer de l'ouverture de la phase d'inscription de vos équipes à la Coupe SCHMIDLIN 2022 à compter de ce jour et jusqu'au 19 décembre 2021, date de rigueur.

Ci-dessus quelques informations importantes :

☞ Les ententes de clubs sont autorisées :

Si un club n'a pas un effectif de joueurs suffisant pour constituer une équipe, il lui est permis de faire appel à un ou des joueur(s) d'un autre club pour compléter l'équipe, à la condition que ce(s) joueur(s) soi(en)t licencié(s) dans un club du Comité Départemental d'Indre et Loire et respecte(nt) les conditions énumérées ci-après en termes de classement. Pour cela il suffit de transmettre par email au comité la liste des joueurs ou joueuses concernés avant le démarrage de la compétition (nom, prénom et numéro de licence)

☞ Cette compétition est réservée aux joueurs Non Classés, classés 40, 30/5 et 30/4, **n'ayant jamais eu, à la date du 25 janvier 2022, un classement supérieur à celui de 30/2 inclus et nés avant le 01/01/2011**. Les joueurs nés en 2010 et 2011, devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis en compétition datant de moins d'un an **et délivré par un médecin du sport**.

☞ L'engagement d'une ou plusieurs équipes par un club sera réalisée à partir du logiciel ADOC.

☞ Saisie des fiches équipe

- Les Noms et coordonnées des capitaines sont obligatoires A défaut ce seront ceux et celles du président de club qui seront mentionnés
- La composition des équipes issues d'une entente de clubs est très vivement recommandée.

☞ La participation à cette compétition nécessite de la part des joueuses et joueurs d'être **impérativement en possession de la licence 2022** validée au plus tard **la veille de la première rencontre** de chaque catégorie (Dames – Messieurs).

J 1 Dames le 29 janvier 2022 : Licence validée avant le 28 janvier 2022

J 1 Messieurs le 30 janvier 2022 : Licence validée avant le 29 janvier 2022

☞ En dérogation au règlement des compétitions régionales, les rencontres se dérouleront selon les dispositions suivantes :

- 3 parties de simple et 1 partie de double : Tableau Messieurs
- 2 parties de simple et 1 double : Tableau Dames.

☞ Déroulement de la compétition

- 1 phase préliminaire
 - Equipes affectées par poules : nombre de poules et d'équipes par poules dépendant des effectifs inscrits
- 1 tableau final
 - Tableau final constitué des meilleures équipes de poules (critères de constitution en fonction des effectifs inscrits)

☞ Les formats des parties sont les suivants :

Les parties de **simple** se jouent selon le **format 1** quelle que soit la catégorie (Dames ou Messieurs) :

Au meilleur des **3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches**.

Les parties de **double** se jouent selon le **format 4** quelle que soit la catégorie (Dames ou Messieurs) :

Au meilleur des **3 manches avec jeu décisif dans les deux premières** et **POINT DECISIF dans tous les jeux**. En cas d'égalité à une manche partout, la dernière manche se disputera sous la forme d'un **super jeu décisif en 10 points**.



Le calendrier de la compétition est le suivant :

| Journées | Dames | Messieurs |
|---------------|--|--------------------------|
| 1 | Samedi 29 Janvier 2022 | Dimanche 30 Janvier 2022 |
| 2 | Samedi 26 Février 2022 | Dimanche 27 Février 2022 |
| 3 | Samedi 5 Mars 2022 | Dimanche 6 Mars 2022 |
| 4 | Samedi 12 Mars 2022 | Dimanche 13 Mars 2022 |
| 5 | Samedi 19 mars 2022 | Dimanche 20 Mars 2022 |
| Tableau final | Période du Samedi 26 mars 2022 au Samedi 7 mai 2022 | |
| Finales | Dimanche 8 mai 2022 | |

Les responsables de catégories sont :

| CATEGORIE | RESPONSABLE | TELEPHONE | MAIL |
|-----------|----------------------|----------------|--|
| Dames | MERCIER Philippe | 06 19 77 78 66 | philippe.mercier@cdttennis37.fr |
| Messieurs | TOLLIE Jean-François | 06 33 50 26 50 | jean-francois.tollie@cdttennis37.fr |

Tarifs des inscriptions

Le montant de l'inscription à la coupe Schmidlin est de

31€ par équipe (pour 1 équipe Dames ou 1 équipe Messieurs).

21€ par équipe Dames supplémentaire ou par équipe Messieurs supplémentaire inscrite.

Exemples de cas pour un club donné

- 1 équipe Dames et 1 équipe Messieurs inscrites : soit 31€ (équipe Messieurs) + 31€ (équipe Dames) pour un total de 62 €.

- 2 équipes Messieurs inscrites : soit 31€ (1^{ère} équipe) + 21€ (2^{de} équipe) pour un total équipe Messieurs de 52 €

- 3 équipes Dames inscrites : soit 31€ (1^{ère} équipe) + 21€ (2^{ème} équipe) + 21€ (3^{ème} équipe) pour un total « équipes Dames » de 73€

Total Général 73 + 52 = 125 €

Remarque importante concernant le tarif dégressif des inscriptions

Les équipes sont prélevées à l'engagement (la plupart des clubs ont opté pour cela). Il ne sera donc pas possible de façon automatique de faire un tarif dégressif.

Dans ce cas, un avoir devra être émis et un virement aux clubs concernés pour les rembourser, sera réalisé. Cette action sera menée soit à l'issue de la coupe Schmidlin, soit en une seule opération annuelle regroupant l'ensemble des avoirs dont un club bénéficierait.

Il ne faudra pas être étonnés d'être prélevés pour la totalité des équipes sans tarif dégressif le 02/02/2022.

Les membres de la commission Seniors restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prient de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de leurs sentiments les meilleurs.

Pour la Commission Départementale Seniors d'Indre et Loire
Jean-François TOLLIE